

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE POUJOLAT SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2017/2018, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de la société POUJOLAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS.

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018

Le chiffre d'affaires consolidé 2017/2018, en hausse de 6,7 %, s'inscrit à 220 008 milliers d'Euros.

La part à l'export est en baisse et représente 19 % du chiffre d'affaires consolidé. La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'Euros)	2017/2018 12 mois	2016/2017 12 mois
ROYAUME-UNI	8 545	8 574
PAYS SCANDINAVES	8 038	9 826
ALLEMAGNE	7 657	9 095
BELGIQUE	5 683	6 228
SUISSE	5 508	6 701
POLOGNE	2 046	1 617
PAYS-BAS	1 986	1 670
ESPAGNE	880	244
TURQUIE	298	382
AUTRES PAYS UE	1 134	857
AUTRES PAYS HORS UE	460	368
TOTAL	42 235	45 562

Le résultat opérationnel courant ressort à 3 878 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 2 412 milliers d'Euros au 31 mars 2017. Le résultat opérationnel s'élève à 3 976 milliers d'Euros comparé à 2 245 milliers d'Euros pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe ressort à 1 877 milliers d'Euros pour l'exercice (609 milliers d'Euros pour 2016/2017) et représente 0,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 187 365 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 183 796 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

L'actif non courant net se situe à 88 096 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 86 464 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'Euros)

Immobilisations incorporelles	1 539
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	620
• Bâtiments et agencements	1 051
• Matériels et outillages	5 189
• Autres immobilisations corporelles	1 362
TOTAL	9 761

Les deux tiers des investissements portent directement sur l'amélioration des process industriels et informatiques. Les investissements relatifs aux bâtiments correspondent, entre autres, à la réfection et à l'isolation de la toiture d'un bâtiment de production de TÔLERIE FORÉZIENNE (42). L'acquisition de terrain concerne un projet d'extension de la filiale polonaise.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2018

Sociétés intégrées globalement :

Conduits de cheminée

POUJOLAT S.A., Société mère	100 %	France
1. S.A. POUJOLAT	98,18 %	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	98,16 %	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	100 %	France
4. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT	99,82 %	France
5. POUJOLAT UK Ltd	98,74 %	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	90 %	Pays-Bas
7. POUJOLAT Sp. z o.o.	100 %	Pologne
8. POUJOLAT BACA	62,33 %	Turquie
9. POUJOLAT GmbH	100 %	Allemagne
10. CHIME-FLEX	90 %	Suisse
11. TECHNI-FLEX	90 %	Suisse
12. S.A.S. AMPERYA 79	99,75 %	France

Cheminées industrielles

13. S.A.S BEIRENS*	100 %	France
14. S.A.S. MCC2I FRANCE	95 %	France
15. VL STAAL a/s	100 %	Danemark
16. BAO ZHU LI	100 %	Chine
17. DST	70 %	Danemark

* Une partie de l'activité de BEIRENS est rattachée au segment « Conduits de cheminée ».

Combustibles bois

18. S.A.S. EURO ÉNERGIES	79,12 %	France
19. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	79,12 %	France
20. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	79,12 %	France
21. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	63,30 %	France

Variations de l'exercice :

POUJOLAT SA a procédé aux opérations ci-dessous en décembre 2017 :

- Création de la SAS AMPERYA 79 et souscription au capital à hauteur de 99,75 %,
- Rachat de 20 % des titres de la société CHIME-FLEX et de 20 % des titres de la société TECHNI-FLEX conformément à l'engagement pris lors de l'acquisition des sociétés suisses en octobre 2015.

3. ACTIVITÉ DU GROUPE

(En milliers d'Euros)	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	135 982	30 637	53 389	220 008	129 941	32 029	44 201	206 171
Résultat opérationnel	4 844	(1 387)	518	3 976	4 178	(1 122)	(811)	2 245
Résultat net	3 134	(1 297)	42	1 879	2 762	(1 078)	(1 157)	527
Capacité d'autofinancement	8 596	(377)	1 092	9 311	8 695	(3)	(188)	8 505

La croissance du chiffre d'affaires consolidé du groupe POUJOLAT s'est confirmée au cours de l'exercice 2017-2018. Le Groupe a retrouvé son niveau d'activité d'avant crise.

Le segment conduits de cheminée a vu son activité progresser de 4,6%. Les marges ont bien résisté malgré la restructuration de notre filiale allemande, l'impact négatif de plusieurs monnaies (Livre Sterling et Franc suisse notamment) et la hausse du prix des matières premières. Dans un contexte très concurrentiel, le groupe POUJOLAT a renforcé ses parts de marché.

Le segment cheminées industrielles a subi une baisse de chiffre d'affaires (-4,3%) liée au faible niveau des commandes dans les secteurs électriques et industriels. Les marges ont été affectées par la forte hausse du prix des matières premières et le manque de volume. La remontée du cours du pétrole et la hausse du prix de gros de l'électricité devraient redynamiser le marché.

Le segment bois énergie qui est passé de 30,4M€ à 53,4M€ de chiffres d'affaires en deux ans a atteint son seuil de rentabilité (il était en perte de 3M€ il y a 2 ans). Les marques WOODSTOCK et CRÉPITO confirment leur leadership sur le marché. Le meilleur est donc à venir dans ce segment qui bénéficie d'un très grand potentiel de développement.

4. PERSPECTIVES DU GROUPE

L'activité des premières semaines de l'exercice 2018-2019 est encourageante.

La croissance se confirme dans le segment conduits de cheminée. Le segment cheminées industrielles voit son carnet de commandes et ses marges progresser, il est cependant trop tôt pour confirmer que la reprise sera durable. Enfin le segment bois énergie connaît une excellente dynamique commerciale.

Dans les 12 prochains mois, le contexte économique devrait être favorable pour l'ensemble de nos activités. D'une part, la construction est en croissance dans toute l'Europe (une première depuis 20 ans), le marché français montre toutefois quelques signes de faiblesse mais reste dynamique. D'autre part, le marché de la rénovation sera stimulé à la fois par la hausse du prix des énergies fossiles et l'augmentation de la taxe carbone. Le bois énergie bénéficiera également de ce contexte. Enfin l'activité industrielle soutenue en Europe comme à l'international devrait amener les entreprises à augmenter leurs investissements tant en capacité qu'en efficacité énergétique.

Nous visons donc pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires consolidé compris entre 240M€ et 245M€. L'amélioration de la rentabilité sera le principal objectif à court terme. Elle passera par un retour à l'équilibre rapide

du segment cheminées industrielles, par l'amélioration de la marge du segment conduits de cheminée et par une forte croissance du segment bois énergie.

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 306 milliers d'Euros et sont comptabilisées en charges.

6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

7. INFORMATIONS PRO FORMA

Nous estimons qu'aucune information ne nécessite d'être présentée en pro forma.

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 109 900 milliers d'Euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	12	Distribution spécialisée	77
Conduits à double paroi isolés	58	Constructeurs et installateurs	8
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	23	Spécialistes de la cheminée	8
Autres produits	7	Exportation	7
TOTAL	100	TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 7 728 milliers d'Euros au 31 mars 2018 et se répartit ainsi :

(En milliers d'Euros)	2017/2018	2016/2017
ROYAUME-UNI	3 016	3 179
BELGIQUE / PAYS-BAS	2 719	2 694
SUISSE	587	645
PAYS SCANDINAVES	322	316
POLOGNE	241	171
IRLANDE	83	133
ESPAGNE	82	104
ALLEMAGNE	73	139
AUTRES PAYS DE L'UE	314	92
TURQUIE	16	26
AUTRES PAYS HORS UE	275	345
TOTAL	7 728	7 844

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 982 milliers d'Euros sur l'exercice contre 1 810 milliers d'Euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 854 milliers d'Euros à la clôture de l'exercice, contre 943 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 3 837 milliers d'Euros contre 2 752 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Le résultat exceptionnel est de - 147 milliers d'Euros contre - 338 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 257 milliers d'Euros (hors forfait social) suite à la mise en place d'un accord dérogatoire sur l'exercice.

L'intéressement ressort à 1 219 milliers d'Euros contre 1 256 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -408 milliers d'Euros sur l'exercice contre -681 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 789 milliers d'Euros contre 3 015 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

L'effectif moyen sur l'exercice ressort à 668 salariés (369 ouvriers, 185 employés, 114 cadres et assimilés) contre 680 salariés au 31 mars 2017.

Le total du bilan net ressort à 147 301 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 144 997 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

L'actif immobilisé net se situe à 73 364 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 71 314 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les acquisitions de l'exercice se décomposent :

(En milliers d'Euros)

Immobilisations incorporelles	893
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	620
• Bâtiments et agencements	187
• Matériels et outillages	1 291
• Autres immobilisations corporelles	208
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	1 400
• Augmentation autres immobilisations financières	1 301
TOTAL	5 900

Les acquisitions portent principalement sur les process industriels et informatiques ainsi que sur l'aménagement de l'usine. POUJOLAT a également acquis un terrain dans le cadre d'un projet d'extension de la filiale polonaise.

Les acquisitions financières correspondent essentiellement à une augmentation de capital dans POUJOLAT Sp. Z.o.o., au rachat de 20 % complémentaires dans nos deux filiales suisses, à la souscription d'un Fond Professionnel de Capital Investissement et à la création de la structure AMPERYA 79 SAS destinée à porter un projet de production d'énergie photovoltaïque sur le site.

Au titre de l'exercice, il a été constaté une reprise de provision sur les titres de POUJOLAT Sp. Z.o.o. à hauteur de 350 milliers d'Euros.

L'actif net circulant ressort à 73 657 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 73 316 milliers d'Euros au 31 mars 2017. Les stocks nets passent globalement de 19 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017 à 20 939 milliers d'Euros au 31 mars 2018.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 19 454 milliers d'Euros au 31 mars 2017 à 19 630 milliers d'Euros au 31 mars 2018.

Les autres créances passent de 21 557 milliers d'Euros au 31 mars 2017 à 26 540 milliers d'Euros au 31 mars 2018.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 75 062 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 71 844 milliers d'Euros au 31 mars 2017, et représentent 51 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 50 199 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 51 886 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les autres dettes ressortent à 21 746 milliers d'Euros au 31 mars 2018 contre 20 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Le total des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 25 016 milliers d'Euros soit 33 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe POUJOLAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité.

L'aventure POUJOLAT s'est construite autour de valeurs humaines, simples et essentielles : créer, construire, développer, partager.

L'entreprise se construit sur le long terme ; ses collaborateurs souscrivent à une aventure collective qui a un sens. Le résultat participe à l'amélioration des connaissances, des conditions de travail et de la qualité de vie, avec pour objectif de favoriser l'épanouissement professionnel.

Le respect, l'implication, la solidarité, l'équilibre des relations, la transparence, l'ancrage territorial font partie intégrante de l'ADN de POUJOLAT.

Dans le domaine énergétique, le groupe POUJOLAT travaille à la fois sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Plus de 100 000 m² de bâtiments sont aujourd'hui chauffés à la biomasse tandis que la plupart de nos usines ont engagé des travaux d'isolation et installé des systèmes d'éclairage à haute performance. Les émissions de notre parc automobile sont également en baisse constante.

Nous investissons également dans le facteur humain : nos efforts de formations sont restés très élevés y compris en temps de crise et nous avons renforcé notre nombre d'apprentis. Nous travaillons également sur la réinsertion en créant des écoles de formation internes.

Enfin le Groupe participe activement au développement éducatif, culturel et sportif local en soutenant de nombreuses initiatives.

En reconnaissance de tous ces efforts, POUJOLAT a reçu la visite du Premier Ministre Édouard Philippe, du Ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire ainsi que du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOULAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ». Il est rappelé que la Société est soumise à l'établissement de ce rapport car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'Euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Les informations fournies portent sur la Société elle-même ainsi que l'ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé. Une nouvelle structure française a été créée au cours de l'exercice. Cette société, AMPERYA 79 est entrée dans le périmètre de consolidation mais n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et ne compte aucun salarié au titre de l'exercice.

Le périmètre de consolidation des indicateurs varie selon les informations considérées. Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la lecture, le taux de couverture sera toujours exprimé au regard du chiffre d'affaires. Dans le rapport de l'an passé, la situation était observée soit en fonction du chiffre d'affaires, soit en fonction de l'effectif.

- Concernant les indicateurs d'effectifs et de charges de personnel, le taux de couverture est de 100 % du périmètre des filiales consolidées. Les autres indicateurs sociaux ne portent que sur les entreprises françaises, soit 83 % du chiffre d'affaires social des sociétés du groupe POUJOULAT.
- Le reporting environnemental porte sur l'ensemble du périmètre hormis notre filiale danoise DST ce qui correspond à un taux de couverture de 99,6 % du chiffre d'affaires. Lorsque le taux de couverture d'un indicateur est différent, ce dernier sera précisé. Les activités des entreprises du Groupe étant différentes selon les branches (Conduits de cheminée, Cheminées industrielles et Bois énergie), le reporting a été construit afin de pouvoir distinguer les différents résultats environnementaux et de sécurité par branche.
- Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du Groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe et particulièrement par POUJOULAT SA. Le taux de couverture s'élève à 83 % du chiffre d'affaires social des sociétés du Groupe.

Le processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales a été initialisé avec la formalisation d'un fichier de collecte, notamment au niveau des données environnementales et de sécurité. Chacune des filiales (à l'exception de la filiale chinoise) communique ses éléments et la compilation des données permet, après analyse, d'alimenter le présent rapport.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français.

Le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012 ainsi que sur les nouvelles informations introduites par le décret 2016-1138 du 19 août 2016 concernant l'économie circulaire et le changement climatique.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe. Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité et d'un avis motivé par un organisme tiers indépendant, annexés au présent rapport.

A. INFORMATIONS SOCIALES

(1) Emploi

a. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du Groupe au 31 mars 2018 s'élèvent à

1 427 personnes contre 1 374 personnes au 31 mars 2017.

La répartition par sexe des CDI, CDD au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

Au 31/03/2018	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	903	235	1 138
ROYAUME-UNI	22	9	31
POLOGNE	60	9	69
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	23	4	27
TURQUIE	3	2	5
DANEMARK	87	4	91
SUISSE	26	6	32
CHINE	0	1	1
TOTAL	1 148	279	1 427

Au 31/03/2017	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	865	223	1 088
ROYAUME-UNI	22	7	29
POLOGNE	53	8	61
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	36	5	41
TURQUIE	3	2	5
DANEMARK	82	2	84
SUISSE	28	4	32
CHINE	0	1	1
TOTAL	1 113	261	1 374

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

Au 31/03/2018	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	Total CDI + CDD
FRANCE	71	83	287	345	327	25	1 138
ROYAUME-UNI	4	3	9	6	8	1	31
POLOGNE	5	7	20	25	7	5	69
BELGIQUE	0	0	12	7	6	1	26
HOLLANDE	0	0	0	4	3	0	7
ALLEMAGNE	3	2	4	7	9	2	27
TURQUIE	0	2	2	0	1	0	5
DANEMARK	11	8	24	17	26	5	91
SUISSE	4	1	7	8	12	0	32
CHINE	0	0	0	1	0	0	1
TOTAL	98	106	365	420	399	39	1 427

Au 31/03/2017	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	Total CDI + CDD
FRANCE	53	74	289	348	296	28	1 088
ROYAUME-UNI	3	5	5	7	8	1	29
POLOGNE	7	7	16	23	5	3	61
BELGIQUE	0	4	9	8	4	1	26
HOLLANDE	0	0	0	5	2	0	7
ALLEMAGNE	5	1	5	10	18	2	41
TURQUIE	0	2	2	1	0	0	5
DANEMARK	11	5	23	15	21	9	84
SUISSE	4	1	6	13	8	0	32
CHINE	0	0	0	1	0	0	1
TOTAL	83	99	355	431	362	44	1 374

b. Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes.

Concernant les mouvements de personnel au Danemark, la réglementation locale permet d'ajuster les effectifs CDI aux variations d'activité selon le modèle économique de la « flexisécurité ». La plupart des salariés qui a quitté l'entreprise à l'été 2016, a été réengagée au 1^{er} semestre 2017 pour répondre au redémarrage de l'activité.

Par ailleurs, le déploiement de la stratégie visant à recentrer la filiale allemande sur une activité commerciale et de production de pièces spéciales, a conduit à licencier 12 personnes le 30/06/2017. Ces personnes occupaient des fonctions de production dans l'atelier.

	Au 31/03/2018			Au 31/03/2017		
	Entrées CDI	Entrées CDD	Total	Entrées CDI	Entrées CDD	TOTAL
FRANCE	43	248	291	26	152	178
ROYAUME-UNI	4	0	4	2	0	2
POLOGNE	6	20	26	0	24	24
BELGIQUE	2	0	2	4	0	4
HOLLANDE	1	0	1	1	0	1
ALLEMAGNE	2	0	2	6	2	8
TURQUIE	1	0	1	4	0	4
DANEMARK	15	2	17	28	7	35
SUISSE	2	2	4	5	3	8
CHINE	0	0	0	0	0	0
TOTAL	76	272	348	76	188	264

Les départs pour cause de licenciement ou démission ne concernent que les salariés en CDI. En effet les contrats en CDD ont par nature un terme déterminé par avance.

Les chiffres sont les suivants :

	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017
FRANCE	35	36
ROYAUME-UNI	2	1
POLOGNE	0	3
BELGIQUE	3	3
HOLLANDE	1	0
ALLEMAGNE	16	4
TURQUIE	0	1
DANEMARK	6	32
SUISSE	3	3
CHINE	0	0
TOTAL	66	83

c. Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2017-2018	Exercice 2016-2017
Traitements et salaires	46 895	46 236
Charges sociales	15 412	15 325
Intérimaires	5 754	2 821
Participations	334	80
Total	68 395	64 462

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux. Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé et de la prévoyance, 94 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

(2) Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles ; production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients.

Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaille selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

À l'étranger, les horaires sont aussi organisés pour répondre aux besoins de l'activité. Les heures effectuées en plus sont compensées par des repos en période de moindre activité.

(3) Relations sociales

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 83 % du chiffre d'affaires social des sociétés du groupe POUJOLAT.

a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différentes instances (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux.

Sur les 10 sociétés françaises du Groupe, 6 sont dotées de représentants du personnel (sans changement par rapport à 2017) qui se sont réunis en moyenne 33 fois en 2017, comme en 2016.

Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés du Groupe. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise.

En 2017, la direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises, dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 189 réunions (réunions du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel, du CHSCT et des organisations syndicales), pour 198 en 2016.

61 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe, contre 70 en 2016.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2017 aux Comités d'Entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 757 milliers d'Euros contre 769 milliers d'Euros en 2016.

Le Comité d'Entreprise de POUJOLAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

b. Le bilan des accords collectifs

En 2016, 15 accords ont été signés, 7 en lien avec l'épargne salariale (intéressement, participation, PERCO), 4 sur le temps de travail, 3 sur les négociations annuelles ou politique de rémunération et 1 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne 2017, 12 accords ont été signés, 6 en lien avec l'épargne salariale (intéressement, participation, PERCO), 3 sur les négociations annuelles ou politique de rémunération, 2 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et 1 relatif au contrat de génération.

(4) Santé, sécurité et prévention

Au regard du suivi appliqué dans les différentes entités du Groupe, le taux de couverture des informations santé, sécurité et prévention est de 96 % du chiffre d'affaires.

a. Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations du groupe POUJOLAT.

Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration, le cas échéant, avec les CHSCT.

Conformément à la réglementation française du code du travail et au regard de leur effectif, les sites suivants possèdent des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : POUJOLAT SA, BEIRENS, TÔLERIE FORÉZIENNE, WESTAFLEX BÂTIMENT.

Ces 4 sites représentent 60 % du chiffre d'affaires.

Les missions des services sécurité sont :

- D'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés ;
- D'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail ;
- De suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non ;
- D'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent ;
- De mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente ;
- De veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail.

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA sont les suivantes :

POUJOLAT SA	2017	2016
Accidents du Travail déclarés	20	14
AT refusés par l'assurance maladie	5	12
AT avec arrêt de travail	17	12
Nombre de jours d'arrêt	498	437
Maladies professionnelles déclarées	20	10
Maladies professionnelles reconnues	13	5
Taux de fréquence	16,03	11,84
Taux de gravité	0,47	0,43

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA et des filiales sont les suivantes :

Sociétés	Accidents du travail	Dont accidents du travail avec arrêt	Nombre de jours d'arrêt	Taux de fréquence	Taux de gravité
Conduits de cheminée :					
POUJOLAT S.A.	20	17	498	16,03	0,47
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	6	4	67	33,44	0,56
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	9	8	352	99,03	4,36
S.A. POUJOLAT BELUX	0	0	0	0,00	0,00
POUJOLAT BV	0	0	0	0,00	0,00
POUJOLAT Sp. z o.o.	-	-	-	-	-
POUJOLAT UK Ltd	1	0	0	0,00	0,00
POUJOLAT BACA	-	-	-	-	-
POUJOLAT GmbH	2	2	63	48,92	1,54
CHIME-FLEX	0	0	0	0,00	0,00
TECHNI-FLEX	0	0	0	0,00	0,00
TOTAUX	38	31	980	21,02	0,66
Cheminées industrielles :					
S.A.S. BEIRENS	27	19	506	52,52	1,40
S.A.S. MCC2I FRANCE	1	1	8	41,52	0,33
VL STAAL a/s	9	9	87	41,52	0,33
DST	-	-	-	-	-
TOTAUX	37	29	601	55,85	1,16
Combustibles bois :					
S.A.S. EURO ÉNERGIES	0	0	0	0,00	0,00
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	3	3	220	65,30	4,79
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	0	0	0	0	0
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	3	3	337	140,29	15,76
TOTAUX	6	6	557	48,39	4,49

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, chez POUJOLAT SA, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- Savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- Chargé d'évacuation,
- Le risque ATEX (Atmosphère Explosive),
- Le confinement des eaux d'extinction d'incendie,
- Le Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD).

Sur l'exercice 2017-2018, la majorité des sociétés du Groupe a dispensé des formations sécurité (les entreprises concernées représentent 96 % du chiffre d'affaires) : habilitations électriques, sauveteurs secouristes du travail, sensibilisation à la sécurité, équipiers de premières interventions etc.

En 2016, la filiale MCC2I a initialisé une formation « SECOURS SUR CORDE EN GRANDE HAUTEUR » spécifique à leur métier, cette dernière est dispensée tous les deux ans.

Une majorité des sites a structuré un suivi sécurité (98 % du chiffre d'affaires du Groupe). Le suivi est lié à la surveillance des équipements et des personnes. 80 % des entreprises du Groupe contrôlent leurs installations électriques, ce qui constitue l'une des premières actions préventives à mener en sécurité incendie.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- La prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- La prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- L'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

Dans la continuité de son action « Prévention des Troubles Musculosquelettiques » initialisée en 2016, POUJOLAT SA a lancé le recrutement d'un ergonome afin de travailler sur l'aménagement des postes de travail.

Cette démarche a pour vocation de faire diminuer les maladies professionnelles et les accidents liés aux douleurs (qui devient la première cause des accidents dans les entreprises qui ont un suivi sécurité). Les coupures sont à ce jour la première cause pour les accidents bénins (appelés aussi « premiers soins »). POUJOLAT SA va au-delà de la réglementation et compte dans son effectif 2 Infirmières Diplômées d'État qui travaillent aussi bien sur les obligations légales que sur la prévention.

b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours des 3 derniers exercices, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

(5) Formation

En matière de formation, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 83 % du chiffre d'affaires social des sociétés du groupe POUJOLAT.

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du travail.

a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec leur travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

En 2017, l'accent a été mis sur des formations certifiantes et/ou diplômantes dans le cadre notamment d'évolutions majeures dans les missions de certains collaborateurs.

D'autres formations avaient pour objectif d'apporter aux collaborateurs les compétences nécessaires aux besoins futurs du Groupe.

Par exemple, des formations CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) soudage dans l'usine de la société BEIRENS ou des CQP Agents logistiques, des techniciens méthodes et des équipiers de production au sein de POUJOLAT SA.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés français du Groupe concernent :

- La prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST...),
- Le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- Les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- Les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- La connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques).

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à :

- 819 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2017 au 31/12/2017,
- 833 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016,

Ces dépenses étaient très largement supérieures aux obligations (environ 3 fois supérieures au minimum légal) jusqu'à la réforme intervenue en 2015. Malgré la réforme n'imposant plus de dépense minimum, le Groupe a continué à investir massivement dans la formation de ses collaborateurs.

Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

b. Le nombre total d'heures de formation

	Ouvriers	ETAM	Cadres	2017* Total	2016* Total	2015* Total
POUJOULAT SA	3 792	3 199	2 368	9 359	10 157	9 483
WESTAFLEX BÂTIMENT	962	635	186	1 783	1 511	1 440
TÔLERIE FORÉZIENNE	613	115	136	864	1 785	1 829
BEIRENS	534	268	55	857	3 005	793
MCC2I	95	52	25	172	426	203
EURO ÉNERGIES	0	28	203	231	524	297
BOIS-FACTORY 36	169	32	0	201	172	81
BOIS-FACTORY 42	98	45	0	143	150	42
BOIS-FACTORY 70	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 263	4 375	3 890	13 610	17 730	14 168
<i>Soit environ</i>				<i>8,5 ETP</i>	<i>11 ETP</i>	<i>8,9 ETP</i>

(*) 01/01 au 31/12

(6) Égalité de traitement

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 83 % du chiffre d'affaires social des sociétés du groupe POUJOULAT.

a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ». A titre d'exemple, au sein de POUJOULAT SA et de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS, les formations nécessitant des nuitées extérieures sont limitées au maximum. TÔLERIE FORÉZIENNE SAS limite également la planification des

réunions en dehors des horaires « habituels de travail ».

Les deux structures prévoient également des entretiens au retour des congés familiaux (maternité, parental, ...).

De nouveaux accords ont été mis en place chez BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS. Des discussions restent en cours avec les partenaires sociaux sur POUJOULAT SA.

b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

A titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnes de cette structure sont régulièrement employées dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

De même des travaux sont régulièrement effectués dans les bâtiments du Groupe afin de les rendre conformes à l'accueil des personnes handicapées.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 % en 2017 à l'exception de BOIS-FACTORY 36 SAS.

Cela a impliqué, à l'échelle des entreprises françaises du Groupe le versement d'une contribution de 7 808 Euros à verser à l'AGEFIPH en 2017, contre 0 Euro en 2016 et 3 882 Euros versé en 2015.

Dans la structure BOIS-FACTORY 36 SAS un plan d'actions a d'ores et déjà été mis en œuvre, notamment avec le recours à des travailleurs handicapés salariés de l'entreprise mais également par la sous-traitance.

Pour une obligation globale d'emploi de 64 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 85,85 unités travailleurs handicapés et 11,83 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté. Cela représente une progression de 2 % du nombre d'unités de travail entre 2016 et 2017 et 10 % de progression entre 2015 et 2016.

c. La politique de lutte contre les discriminations

La direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (Méthode de Recrutement par Simulation, dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis. Elle est utilisée pour les recrutements d'agents de production et de préparateurs de commandes au sein de POUJOLAT SA et BEIRENS SAS. En 2015, 40 personnes ont été recrutées par ce moyen. En 2016, compte tenu du faible nombre de recrutements nécessaires dans ces métiers, nous n'avons pas eu recours à cette méthode pour POUJOLAT SA.

En 2017, POUJOLAT SA en collaboration avec ADECCO a recruté 6 personnes avec cette méthode en vue de les

former à un Certificat de Qualification Paritaire d'agent logistique et BEIRENS SAS a recruté 6 personnes pour leur permettre de réaliser une formation de CQP chaudronnerie.

B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

(1) Politique générale en matière environnementale

a. L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production. Le groupe POUJOLAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs demeurent les suivants :

- Diminuer la part des déchets non valorisés,
- Diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,
- Être en conformité permanente avec la réglementation,
- Assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- Optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- Participer au développement des énergies renouvelables.

Parmi les sites de production dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001, 6 sont déjà certifiés, à ce jour, selon ce référentiel dont le siège social. Les sites certifiés représentent 61 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La démarche environnementale consiste à :

- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol - de l'eau - de l'air - du bruit et des déchets.
- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation. Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

Les principaux aspects environnementaux sont liés à la consommation énergétique (électricité et gaz) ainsi que la consommation d'eau. Aucun aspect environnemental significatif n'est lié à une situation accidentelle.

En 2017 POUJOLAT SA a formalisé un « cahier des charges - Appel d'offres - Gestion des déchets. » en intégrant l'ensemble des sites français à l'exception de MCC2I SAS

qui ne génère que des déchets banals usuels sur son site. Les autres déchets générés par son activité sont répartis sur les différents chantiers et suivent les règles de chacun d'eux. L'objectif de ce contrat unique, au-delà de l'intérêt économique lié au volume global, est de rechercher des pistes de progrès dans le recyclage des déchets et ainsi de réduire notre impact sur l'environnement.

b. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation ont été passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation. Des documents pédagogiques sur le tri des déchets et le bon usage des équipements sont également distribués.

Depuis avril 2017, POUJOLAT SA a choisi de modifier son journal de bord mensuel et trimestriel afin de mieux l'adapter à ses préoccupations. Cette démarche a conduit à redéfinir certains indicateurs clés. Par exemple, nous ne communiquons plus la consommation d'électricité par pièce fabriquée mais par kg d'acier consommé.

Cet indicateur permet davantage d'expliquer les variations de consommation puisqu'il tient compte de l'importance de la pièce.

De plus, afin de renforcer l'impact de cette diffusion, nous ajoutons chaque mois des messages d'information et de sensibilisation. Le nouveau journal de bord est structuré autour des thèmes suivants :

- Santé & Sécurité dans l'entreprise,
- Mesure de la satisfaction client,
- Notre performance,
- Suivi environnemental.

Chaque trimestre, le journal de bord enrichit la partie liée à l'environnement.

Le nouveau contrat de gestion globale des déchets évoqué au paragraphe précédent prévoit un plan de communication qui a pour vocation d'expliquer aux salariés la transition d'organisation, de les accompagner et de les sensibiliser.

Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- Connaissance de la démarche QSE pour les techniciens et cadres,
- Sensibilisation à la gestion des déchets pour le personnel de production et logistique,
- Plan de Prévention et Permis de Feu pour les services concernés par l'accueil d'entreprises extérieures et des travaux internes (maintenance, méthodes, QSE, services

généraux, R&D et informatique),

- Le risque d'épandage de produits chimiques pour le personnel logistique qui réceptionne de tels produits, les caristes qui circulent dans l'entreprise et les managers de proximité qui manipulent ces produits.

c. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre humain - technique et organisationnel.

Des moyens humains sont en place pour permettre d'assurer l'animation et le suivi des actions de prévention des risques :

- Un service QSE est en place dans 5 sites de fabrication ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production,
- Des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- Des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- Détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- Dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- Robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs,
- Système de désenfumage,
- Système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie,
- Système d'alarme.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- Filtres ou électro-filtres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- Séparateurs d'hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales,

- Réentions pour les produits chimiques,
- Bac à graisse pour retenir les graisses issues du restaurant d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- Disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- La maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- L'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- La surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- L'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

(2) Pollution

a. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone selon la méthode de l'ADEME pour prioriser des actions de réduction. Ce bilan a été initialisé avec le soutien d'un cabinet extérieur dans un premier temps. Nous sommes désormais autonomes. A ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau de POUJOULAT SA. Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO. Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOULAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des sites ICPE soumis à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des sites ICPE soumis à déclaration,

POUJOULAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

b. La prise en compte des nuisances sonores et de toute

autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, POUJOULAT SA est la seule société concernée par les mesures de bruit dans l'environnement. Ces dernières sont réalisées tous les 3 ans ou lors d'un changement notable, par un organisme agréé. Les dernières mesures ont été réalisées en octobre 2015 suite à l'ouverture de notre atelier de peinture poudre ; elles sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011. La prochaine campagne aura lieu en octobre 2018.

(Niveau sonore limite admissible en dB)	Jour	Nuit
	de 7 à 22h sauf dim. et jours fériés	de 22 à 7h dont dim. et jours fériés
Limites de propriété :		
• Façades Nord et Ouest	51	48
• Façade Sud	55	52
• Façade Est	70	67

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

(3) Économie circulaire

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

a. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOULAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné.

Cette année nous n'avons pas engagé d'actions de fond. Cependant, nous avons formalisé un cahier des charges et lancé un appel d'offres afin de confier la gestion des déchets générés par les entreprises françaises du Groupe à un prestataire unique. Ce choix d'organisation sera bénéfique aux structures ne disposant pas d'un service environnement dans leur organisation.

Ci-dessous, la répartition des déchets de POUJOULAT SA dont le total augmente de 6 % :

(En tonnes)	Exercice 2017/2018				TOTAL
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	
Papier	14	5	3,5	3,5	26
Plastique	8	8	11,5	5	32,5
Carton	41	48,5	61	56	206,5
DND	14	13,5	21,5	37	86
DD solide	18	15	16	11	60
DD liquide	52,5	54,5	74	57	238
Métaux	310	303	326	305	1 244
TOTAL					1 893

(En tonnes)	Exercice 2016/2017				TOTAL
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	
Papier	3,5	3	2,5	5,5	14,5
Plastique	6	7,5	13	3	29,5
Carton	40	40	52	53	185
DND	20	29	12	24	85
DD solide	21	9	13	18	61
DD liquide	71,5	35,5	45	67,5	219,5
Métaux	226	246	299	353	1 192
TOTAL					1 786,5

Sur l'exercice 2017-2018, l'augmentation du déchet papier chez POUJOLAT SA est lié à une action ponctuelle de destruction d'archives confidentielles et d'archives mêlées (catalogues produits essentiellement). Les autres augmentations sont liées à l'activité.

Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois. 14 sites du groupe POUJOLAT ont structuré une gestion des déchets ; soit par des démarches volontaires comme pour la plupart des sites, soit par obligation réglementaire comme en Suisse où le tri est réalisé par le collecteur.

Il ressort que 67,4 % des déchets ont été recyclés au cours de l'exercice 2017-2018. Il est rappelé que les données récoltées en matière d'informations environnementales concernent 99,2 % du chiffre d'affaires.

b. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

POUJOLAT SA sous-traite la restauration à un prestataire. Le suivi des statistiques des passages lui permet de minimiser le gaspillage.

Dans ce domaine, POUJOLAT SA a pris l'initiative, à l'occasion de la 5^e journée nationale contre le gaspillage alimentaire du 16 octobre 2017, de peser les déchets du restaurant d'entreprise. Cette donnée pourra servir de référence et nous permettre de mesurer l'impact des actions d'amélioration que nous déciderons de mener et dont l'objectif sera naturellement de « jeter moins ».

Dans les autres sociétés du Groupe, le salarié a la possibilité d'apporter son repas, il n'y a donc pas de gaspillage alimentaire.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

a. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux.

La consommation d'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOLAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litres / m² de surface dégraissée / fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60 % de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m²/FR).

(En L/m ² traité)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Exercice 2016/2017	3,5	3,3	3,7	3,6
Exercice 2017/2018	3,1	3,2	3	3

Le ratio de la « consommation spécifique » diminue de 12 % suite à une augmentation de la surface traitée essentiellement sur la chaîne n°3 dédiée à la peinture poudre.

b. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et l'inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépi.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables. Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration.

Le groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox chez POUJOLAT SA est toujours actif et continue son suivi.

Un second groupe de travail a été constitué pour améliorer le fonctionnement des insuffleuses (équipement de production permettant de remplir les conduits isolés de laine de roche) qui représentent l'une des principales causes de rebut dans les secteurs concernés (Therminox et Domestiques).

c. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT SA a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique au sein du Groupe. Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produits.

Dès à présent plus de 100 000 m² de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO₂ sont ainsi évitées). Cinq chaufferies biomasse sont en fonctionnement au sein du Groupe.

En 2016, nous avons investi chez WESTAFLEX SAS environ 200 milliers d'Euros pour :

- la réfection de la toiture par une nouvelle isolation et l'ajout de puits de lumière à hauteur de 70 % de l'investissement mentionné,
- la rénovation de la chaufferie par le remplacement des deux chaudières de 200 kW et 500 kW pour le complément de l'investissement cité.

En août-septembre 2017, TÔLERIE FORÉZIENNE a procédé à la remise en état de 1 000 m² de toiture de son bâtiment de production le plus ancien. Cette surface représente 25 % de leur surface de toiture du bâtiment production. Les travaux ont consisté à éliminer l'amiante, renforcer l'isolation et mettre en conformité les exutoires de fumées tout en les asservissant à des détecteurs de vent et de pluie pour assurer leur fermeture en cas d'intempéries l'imposant. Dans le prochain rapport nous pourrions présenter les économies d'énergie réellement réalisées.

À titre d'exemple, les tableaux ci-dessous expriment la consommation électrique de POUJOULAT SA sur les deux derniers exercices.

(En MW/h)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Exercice 2016/2017	041	1 070	1 207	1 303	4 621
Exercice 2017/2018	1 237	1 241	1 384	1 363	5 225

La consommation globale d'électricité a augmenté de 13%. Cette hausse s'explique par une augmentation de l'activité, y compris en travail de nuit, mais aussi par l'introduction de nouvelles machines représentant 58 kW de puissance installée supplémentaire au cours de l'exercice 2017-2018.

(En kW/h / kg

d'acier consommé)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Exercice 2016/2017	0,904	1,040	1,028	0,977	0,986
Exercice 2017/2018	1,030	1,160	1,045	1,145	1,092

Depuis avril 2017, notre indicateur de consommation électrique est exprimé par rapport à la masse d'acier consommé. Rappelons que le rapport de l'année passée présentait la consommation électrique par pièce fabriquée. Ce nouvel indicateur est plus opportun car tient compte de l'importance du produit fabriqué (par exemple, entre la fabrication d'un accessoire type collier ou la fabrication d'une sortie de toit). Les chiffres de 2016-2017 présentés ci-dessous ont été recalculés pour permettre la comparaison.

(4) Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Conformément à la réglementation, POUJOULAT SA a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

Les données mentionnées ci-dessous correspondent aux scopes 1 et 2. Ce qu'on entend par scope 1 correspond aux émissions directes liées à la fabrication de nos produits. Le scope 2 est quant à lui lié aux consommations d'énergie. Ce bilan ne prend donc pas en compte le scope 3 qui regroupe les autres émissions non liées à la fabrication du produit tel que les activités d'approvisionnement des matières premières pour ne citer qu'elles.

Les émissions sont en baisse de 19 % par rapport à 2012 et 8,5% par rapport à l'année précédente. L'une des principales raisons de cette baisse est la construction d'une chaufferie biomasse pour la production de chaleur pour le chauffage et le séchage des cheminées.

(En t eq CO ₂)	Exercice 2016/17	Exercice 2015/16	Exercice 2014/15	Année 2013
Émissions directes de GES (Scope 1) :				
Sources fixes de combustion	1 508	1 633	1 457	1 618
Sources mobiles à moteur thermique	-	-	-	-
Procédés hors énergie	-	-	-	-
Émissions directes fugitives	-	-	-	-
Émissions issues de la biomasse	-	-	-	-
Total (I)	1 508	1 633	1 457	1 618
Émissions indirectes associées à l'énergie (Scope 2) :				
Consommation d'électricité	251	290	301	320
Consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-	-
Total (II)	251	290	301	320
TOTAL (I) + (II)	1 759	1 923	1 758	1 938

POUJOULAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration.

Les valeurs du tableau ci-dessus ont été calculées en utilisant les facteurs d'émission en vigueur au moment de l'étude.

Le périmètre d'étude du bilan GES sera prochainement élargi pour prendre en compte les postes les plus significatifs de l'activité de POUJOLAT SA, à savoir les postes « Intrants » et « Fret ». A ce jour le mode de calcul fourni par les transporteurs n'est pas connu. Ce qui ne nous incite pas à élargir le périmètre au « fret ».

Ce bilan carbone est réalisé par POUJOLAT SA selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone). Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. À ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2017-2018 ne sont pas encore disponibles.

(5) Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOLAT SA est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre. Le site de POUJOLAT SA a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande partie de cette surface est occupée par un étang, des pelouses et un bosquet.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS-FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOLAT SA participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». Un million d'arbres a été planté depuis le lancement du fonds.

C. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(1) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOLAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où

nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi se développer et investir avec confiance.

a. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOLAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les élus et les différentes organisations locales.

Au cours de l'exercice, POUJOLAT SA a reçu plusieurs visites officielles. En mai 2017, Alain Rousset, Président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine et en septembre 2017, Edouard Philippe, Premier Ministre et Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances sont venus visiter l'usine de POUJOLAT SA (Deux-Sèvres) accompagnés d'élus locaux et de chefs d'entreprises.

En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

L'insertion des jeunes est également une priorité, elle se matérialise par le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle mais également en ouvrant nos entreprises aux visites d'écoles.

En décembre 2017, POUJOLAT SA a organisé sa 1^{ère} édition de la journée de l'alternance en réunissant les 22 alternants en contrat et leurs tuteurs. L'objectif de cette journée est de mettre les jeunes dans les meilleures conditions pour réussir leur projet.

b. Sur les populations riveraines ou locales

POUJOLAT SA emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin niortais. La Société représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute.

Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et arborent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79) sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m² de bâtiments, une nouvelle chaîne de peinture à haute efficacité énergétique...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard Stamm depuis 14 ans. En juillet 2017, le bateau Cheminées Poujolat a participé à son 3^e Tour de France à la Voile. Sur les différentes étapes du Tour de France, des salariés du Groupe accompagnés de leur famille, ont été accueillis.

Pour l'étape de Dunkerque, 45 personnes venant des sociétés WESTAFLEX et POUJOLAT BELUX étaient présentes. Aux Sables d'Olonne, ce sont 20 personnes de POUJOLAT SA qui sont venues vivre cet événement populaire.

(2) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

a. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général, professionnel et supérieur par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOLAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC.

Des partenariats de long terme sont notamment développés avec les universités de Poitiers, de la Rochelle et d'Épinal.

Le groupe POUJOLAT a poursuivi son effort de formation des jeunes en accueillant environ 120 personnes en stages et alternance (tous dispositifs confondus) en 2017 contre une centaine en 2016. Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

b. Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat culturel, humanitaire et le sponsoring sportif depuis plus de 20 ans. Plus de 12 projets de mécénat et de sponsoring sont soutenus avec un budget significatif. Environ 600 milliers d'Euros sont consacrés à ces partenariats chaque année. La politique de mécénat du Groupe POUJOLAT s'inscrit également dans la durée afin de donner de la visibilité aux clubs et aux sportifs.

Le Groupe soutient différents clubs sportifs locaux particulièrement engagés dans la formation des jeunes :

- Chamois Niortais Football Club, depuis plus de 10 ans,
- Volley-Ball Pexinois Niort, depuis 5 ans,
- Avenir Cyclo Chauraisien depuis 2015,
- EFCVO (Athlétisme), depuis 9 ans, qui compte plus de 1 000 licenciés et 4 titres de Champion de France consécutifs depuis 2012.

Dans le cadre du sponsoring sportif, le Groupe soutient Bernard Stamm depuis 2003, avec un objectif de notoriété pour la marque Cheminées Poujoulat. Bernard Stamm a notamment participé au Tour Voile 2017, à 3 tours du monde victorieux dont la Barcelona World Race en 2015 et à plusieurs records sur le Trophée Jules Verne.

Le Groupe accompagne également des jeunes sportifs de haut niveau pour leur permettre de pratiquer leur sport et continuer d'évoluer au plus haut niveau national, Européen ou mondial avec des valeurs d'exemplarité et d'implication partagées par l'Entreprise :

- Lucie Auffret depuis 9 ans, marche athlétique, membre de l'Équipe de France,
- Laura Phily depuis 10 ans, ski nautique, championne de France espoir en figures,
- Baptiste Masotti, depuis 2016, squash, dans le top 80 mondial,
- Hugues Puimatto et Marie Soler, depuis 2016, Voile Nacra17, dans le top 3 français.

La politique de mécénat culturel et humain s'inscrit également dans une logique de long terme avec des valeurs qui correspondent à la culture de l'Entreprise.

POUJOLAT SA est partenaire du festival de peinture de Magné (79) depuis 2004.

Depuis 2012, l'entreprise soutient, en partenariat avec des acteurs locaux, l'Association « Les Amis de l'Orgue Européen » pour la restauration du Grand Orgue de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle.

Depuis 2009, POUJOLAT SA soutient l'ONG « Planète Enfants et Développement ». En plus de dons financiers qui participent au fonctionnement de l'association, POUJOLAT SA soutient leur programme de réinsertion des femmes par le travail au Népal en s'engageant notamment à commander des sacs en toile chaque année qui sont ensuite offerts aux partenaires de l'Entreprise et aux salariés. Au total, POUJOLAT SA a déjà commandé 8 800 sacs.

Enfin, depuis 2014, POUJOLAT SA est partenaire du fonds de dotation « Plantons pour l'avenir » dont l'objectif est de participer à la reforestation de parcelles en déshérence faute de moyens financiers. Au 1^{er} mai 2018, « Plantons pour l'avenir » a validé 130 projets de reboisement représentant 750 hectares et 1 million de plants.

(3) Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats des principales matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOLAT SA. En 2016, POUJOLAT SA a formalisé un « livret fournisseurs » dans lequel nous avons intégré des critères sociaux et environnementaux. Nous avons initialisé sa diffusion de façon progressive auprès de quelques fournisseurs et nous l'avons partagé avec les filiales françaises pour structurer un échange constructif.

Notre politique d'achat se veut durable et responsable. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le suremballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

En 2017, nous avons formalisé un cahier des charges pour la gestion globale des déchets générés par les sites implantés en France. Les objectifs de cette mutualisation sont économiques, environnementaux et sociétaux. Économiques car le volume global va bénéficier aux plus petites structures du Groupe qui ne peuvent pas toujours négocier des prix compétitifs, environnementaux car nous avons demandé un réel respect des règles de tri y compris pour les sites qui génèrent peu de déchets et sociétaux car toutes ces actions vont permettre d'accroître la culture environnementale des salariés.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants...) sont Européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont majoritairement locaux (France). Ce choix réduit considérablement non seulement le risque de travail illégal, mais aussi l'impact CO2 de notre activité.

Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- Nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- Nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,

- Les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe.

4. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fournit les informations requises sur les délais de paiement, à savoir :

- nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice.
- nombre et montant total TTC des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT :						
Nombre de factures concernées	119	-	-	-	-	556
Montant total des factures concernées en TTC (en milliers d'euros)	492	1 723	85	16	158	1 982
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0,58 %	2,03 %	0,10 %	0,01 %	0,19 %	2,33 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	-	-	-	-	-	-
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES :						
Nombre des factures exclues						Néant
Montant total des factures exclues en TTC (en milliers d'euros)						Néant
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) : <i>Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures d'achat.</i>						
Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT :						
Nombre de factures concernées	408	-	-	-	-	1 460
Montant total des factures concernées en TTC (en milliers d'euros)	368	1 156	107	140	56	1 459
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	0,27 %	0,86 %	0,08 %	0,10 %	0,04 %	1,09 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES :						
Nombre des factures exclues						803
Montant total des factures exclues en TTC (en milliers d'euros)						528
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) : <i>Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures de vente, elle-même issues de la LME.</i>						

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,43 % des achats éligibles, contre 1,40 % l'an passé. Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes fournisseurs se seraient élevées à 12 405 milliers d'Euros au lieu de 8 701 milliers d'Euros.

5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2018 représentait 0,114 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2018.

6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 186 181 Euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de la Société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2017-2018, ils s'élèvent à 1 026 milliers d'Euros.

8. PERSPECTIVES

Nous prévoyons pour l'ensemble de l'exercice une croissance d'environ 8 % et une amélioration de la rentabilité. La progression du chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2017-2018 (du 1^{er} avril au 30 juin 2018) est en ligne avec cet objectif, à nombre de jours ouvrés comparables.

POUJOLAT SA renforce son action commerciale et prend des parts de marché à la fois dans la construction neuve et dans la rénovation. Le carnet de commandes qui est en progression significative démontre que nos clients sont nettement plus confiants que lors des exercices précédents.

Cependant la concurrence demeure très rude. Les niveaux de prix pratiqués par les concurrents étrangers restent bas. Pourtant les matières premières connaissent une hausse sensible depuis maintenant 18 mois. L'acier brut a vu son prix augmenter de 50 % et les aciers inox ont augmenté de 20 à 30 %.

Au-delà des ajustements de prix déjà réalisés, nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la satisfaction des clients, la productivité et la flexibilité. Nous allons dans le même temps optimiser notre système d'information.

Nos effectifs ainsi que nos charges de structure devraient progresser moins vite que l'activité. La croissance devrait donc profiter principalement à la rentabilité.

La société POUJOLAT SA restera attentive à toute opportunité de croissance externe qui se présenterait dans les mois à venir.

9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste très concurrentiel, la société POUJOLAT SA renforce sa position de leader sur le marché Européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissements en France et à l'international.

Au cours des 3 dernières années, POUJOLAT SA a renforcé sa présence au Bénélux, au Royaume-Uni, en Suisse et en Pologne entre autres.

Privilégiant l'innovation permanente dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et du design, la société POUJOLAT SA prévoit une croissance de ses activités d'environ 8 %, une augmentation de sa rentabilité et de son cash-flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

La structure financière de POUJOLAT SA est très solide et s'est encore renforcée. L'endettement à moyen long terme est stable au regard des fonds propres (environ 33 %). Rappelons que la société POUJOLAT SA paie la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte et participe de ce fait à renforcer la trésorerie et donc le financement de ses partenaires.

10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOULAT en circulation sur Euronext Growth Paris est de 1 959 000.

(En Euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Début juin 2018, le cours de bourse de l'action POUJOULAT S.A. s'établit à 42 Euros, contre 41 Euros au 31 mars 2018.

Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 42 Euros et 39 Euros.

Durant l'exercice 2017-2018, 10 094 titres ont été échangés à un cours moyen de 41,37 Euros.

À fin juin 2018, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée
par la SMFC (famille COIRIER)..... 47,3 %
Famille COIRIER (dont SMFC)..... 22,1 %
Public et établissements financiers (*)30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS est le 2^e actionnaire après la famille COIRIER et possède 8,02 % du capital de POUJOULAT.

() À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :*

- ARKEA
- AMIRAL GESTION
- UNEXO
- FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opération de vente ou d'achat de titres POUJOULAT SA par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC.

12. DÉTENTION PAR POUJOULAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

La Société n'a plus d'actions propres à son actif. L'AGO du 15 septembre 2017 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 50 Euros par action et le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 Euros.

Les motifs d'acquisition pouvant être les suivants :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOULAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune opération d'achat d'actions propres n'a été mise en œuvre.

13. PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- Une délégation pour une période de dix-huit mois,
- Un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- Un prix maximum d'achat fixé à 50 Euros par action,
- Les motifs d'acquisition suivants :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOULAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 15 Septembre 2017 dans sa cinquième résolution à titre ordinaire.

14. PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Augmentation du capital social au profit des salariés,
- Suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations globales de compétence à votre Directoire en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital.

L'octroi de telles délégations permettrait, en effet, à votre Directoire, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements.

A. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois.

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

B. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous proposons de fixer le montant global, prime d'émission incluse, maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 Euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

C. DÉLÉGATIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(1) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 Euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

(2) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 Euros.

Il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet. Nous vous rendrons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

15. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- L'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
 - La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent Code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
 - Le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,114 %, inférieure au seuil légal ;
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 16 septembre 2016, soit, il y a moins de cinq ans ;
 - L'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
 - La Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 16 septembre 2016 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Cette disposition devra donc être réexaminée en 2021 par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En Euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 789 090,32
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	5 765,46
TOTAL	3 794 855,78

Affectation proposée (En Euros)

Dividendes	979 500,00
Autres réserves (*)	2 810 000,00
Solde au report à nouveau	5 355,78
TOTAL	3 794 855,78

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,50 Euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2^o du C.G.I.) s'élèverait à 979 500 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 74 082 286 Euros.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>(En Euros)</i>	Exercice clos le 31/03/2015	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Dividendes distribués	1 175 400	783 600	783 600
Dividendes par action	0,60	0,40	0,40
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 175 400	783 600	783 600
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

17. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 26 Mars 2018.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société. Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 42 580 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 31 480 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

SMFC,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 81 600 Euros
- Avantages en nature : 4 800 Euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 66 400 Euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 100 566 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 200 Euros
- Avantages en nature : 4 428 Euros

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial : 100 456 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 200 Euros
- Avantages en nature : 5 304 Euros

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 104 568 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 200 Euros
- Avantages en nature : 5 124 Euros

MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation : 103 655 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 200 Euros
- Avantages en nature : 3 516 Euros

20. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons que les mandats des membres du Conseil de Surveillance ci-dessous sont arrivés à expiration.

- Monsieur Jean Menut demeurant Le Village, 65 200 MARSAS,
- Monsieur Michel Camp demeurant 21 avenue Jeanne, 95 600 EAUBONNE,
- Monsieur Louis Deparis demeurant 21 rue du Révérand Père Aubry, 94 120 FONTENAY SOUS BOIS,
- Madame Hedwige De Penfentenyo demeurant 12 rue Albert Fririon, 92 220 BAGNEUX

Nous vous proposons de renouveler ces mandats étant précisé que si le changement de mode de gestion proposé à l'AGE est accepté, cela entraînera la cessation des fonctions des membres du Conseil de Surveillance.

21 - FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

Compte tenu du projet de changement de mode de gestion de la société, l'Assemblée Générale sera appelée à statuer sur une enveloppe globale de jetons de présence à répartir entre les anciens membres du Conseil de Surveillance et les nouveaux membres du Conseil d'Administration qui seront désignés si le changement de mode de gestion est voté.

22. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons la situation des mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants :

- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier Charrier, co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.
- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivent quant à eux à expiration, cette année.

Nous vous rappelons que les dispositions de l'article 140 de la Loi SAPIN, n°2016-1691 du 09 Décembre 2016, stipulent que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes Suppléants, n'est requise que si le Commissaire aux Comptes Titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Ceci étant, nous vous proposons d'une part, de renouveler le mandat de la SAS GROUPE Y AUDIT, Commissaire

aux Comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, et d'autre part, de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Francis Guillemet, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant et de ne pas procéder à son remplacement.

23. REFONTE DES STATUTS & CHANGEMENT DE MODE DE GESTION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Changement du mode de gestion de la Société : adoption du Conseil d'administration pour l'administration et la direction de la Société, avec refonte intégrale des statuts,
- Adoption des nouveaux statuts de la Société,
- Nomination des administrateurs.

En effet, ce changement de mode de gestion doit permettre une simplification des organes de Direction de la Société et une plus grande efficacité.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006, la société POUJOLAT a adopté le fonctionnement de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Le Directoire assume la direction et la représentation de la Société. Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

La gestion et la direction des S.A. de type classique sont quant à eux réparties entre trois organes :

- le Conseil d'Administration, composé des administrateurs, chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci ;
- le Président du Conseil d'Administration, appelé en pratique « Président non exécutif », qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement des organes sociaux ;
- le Directeur Général, éventuellement accompagné de Directeurs Généraux Délégués, investi de tous les pouvoirs pour diriger la Société au quotidien et la représenter à l'égard des tiers.

Les fonctions de Président et de Directeur Général peuvent être séparées ou confiées à une même personne. Ces deux formes d'organisation, cumul ou dissociation, peuvent être indifféremment choisies par le Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par les statuts, à charge pour lui d'en informer les actionnaires et les tiers.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter ce nouveau mode de gestion de SA à Conseil d'Administration ; de nommer

en qualité d'Administrateurs pour une durée de 6 ans :

- Monsieur Frédéric Coirier demeurant 24, Boulevard Raymond Poincaré, 92380 GARCHES
- Monsieur Jean Menut demeurant Le Village, 65 200 MARSAS,
- Monsieur André Prunier demeurant 206 rue de l'Ouchette, 79 460 MAGNE
- Madame Hedwige De Penfentenyo demeurant 12 rue Albert Fririon, 92 220 BAGNEUX
- Madame Florence Coirier demeurant 7 route Pérouzes, 74 290 VEYRIER-DU-LAC
- Monsieur Jérôme Coirier demeurant 52 boulevard Saint Jacques, 75 014 PARIS

Par conséquent, les nouveaux statuts ont été modifiés pour intégrer les conséquences de ce changement de mode de gouvernance mais également afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ces conditions, la délégation faite au Conseil de surveillance lors de l'AGE du 15 septembre 2017 en vue d'harmoniser les statuts n'a pas lieu d'être.

Nous vous précisons que, conformément à la loi, le Conseil d'administration procédera lors de sa première réunion, tenue à l'issue de la présente assemblée, à la désignation de son Président, et choisira la modalité d'exercice de la Direction Générale.

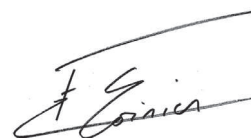
Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général pourraient être confiées à Monsieur Frédéric Coirier. Jean François Bénot, Gildas Léauté, Stéphane Thomas pourraient se voir confier les fonctions de Directeurs Généraux Délégués.

Ce changement de mode de gestion, si vous le décidez, entraînera la cessation des fonctions des membres du Conseil de surveillance et du Directoire. En revanche, les Commissaires aux comptes resteront en fonction.

Nous allons vous donner lecture du projet de statuts qui régiraient la Société sous sa forme de Société anonyme à Conseil d'administration, étant précisé que les modifications apportées ne sont pas limitées aux adaptations dictées par ce mode de gestion mais portent, en outre, sur une actualisation des statuts au regard de l'évolution de la législation conformément à la délégation de compétences qui a été donnée au Conseil de Surveillance.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président du Directoire
Le 27 juin 2018



RÉSULTATS FINANCIERS

AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>(En Euros)</i>	2013/2014 (15 mois)	2014/2015 (12 mois)	2015/2016 (12 mois)	2016/2017 (12 mois)	2017/2018 (12 mois)
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	162 209 642	111 985 011	106 747 859	103 747 323	109 900 138
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 549 550	7 781 178	8 532 237	7 118 179	7 831 901
Impôts sur les bénéfices	1 882 147	(680 787)	(596 752)	(680 855)	(407 969)
Participation des salariés due au titre de l'exercice y compris forfait social	597 683	-	-	80 308	308 941
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 180 033	3 262 222	3 386 308	3 014 736	3 789 090
Montant des bénéfices distribués	1 410 480	1 175 400	783 600	783 600	979 500
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	6,16	4,32	4,66	3,94	4,00
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,15	1,67	1,73	1,54	1,93
Dividendes versés par action	0,72	0,60	0,40	0,40	0,50
4 - PERSONNEL :					
Nombre de salariés	763	749	728	680	668
Montant de la masse salariale	31 778 337	24 176 823	23 673 358	22 432 611	22 889 145
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	12 346 856	9 844 793	9 630 448	9 275 727	9 370 735